

Thème : Actualité des baux d'habitation

Date : Mercredi 18 septembre 2024 de 14h00 à 17h00

Lieu : Angers

Pré-requis être avocat, connaissances de base de la matière ciblée / **Niveau : 2**

Objectifs :

- Actualisation législative et jurisprudentielle du contentieux locatif
- Maîtriser les spécificités des procédures en matière de contentieux locatif

Méthodes mobilisées :

➤ Programme :

- Droits et obligations du bailleur/locataire en cours de bail d'habitation (notamment la question de la décence du logement face aux nouvelles exigences législatives et règlementaires)
- Fin du bail : résiliation du bail / acquisition de la clause résolutoire de plein droit / expulsion / congé

➤ Moyens pédagogiques : Power point

➤ Modalités d'évaluation finale : un questionnaire d'auto-évaluation est proposé en fin de formation afin de mesurer l'évolution des compétences et des acquis de chaque apprenant.

Intervenante

- Maître Morgane ONGIS, Avocate au barreau de Rennes

Informations importantes :

- Date limite des inscriptions : 15 jours au plus tard avant la formation (les séances sont susceptibles d'être annulées faute d'un nombre de participants suffisant)
 - Tarifs : Avocats ayant plus de deux ans d'exercice : 85€ la demi-journée de formation (hors abonnement) et 45€ pour les avocats « jeune Barreau »
- Les inscriptions peuvent s'effectuer sur notre site internet www.avocats-eco.fr ou par voie postale en nous adressant le bulletin d'inscription à la formation, la copie de l'attestation de versement à l'URSSAF au titre de la formation professionnelle pour l'année 2023 ainsi qu'un chèque de règlement libellé à l'ordre de l'ECOEA. Toute annulation doit être adressée par écrit au plus tard 4 jours ouvrés avant le début de la formation. Aucun chèque ne sera remboursé après la clôture des inscriptions.